



Mairie de Saint-André

Place du 2 décembre
BP 505
97440 SAINT-ANDRE

A l'attention du Maire,

Saint-André, le 22 janvier 2025

Réf. : JMM/DL 01/2025

Objet : Préavis de grève

Monsieur Le Maire, Président du CCAS

Par ce courrier, nous vous informons de la volonté commune de nombreux salariés de l'EHPAD de cesser le travail dans le cadre d'un appel à mobilisation à l'initiative de la CGT CGTR des Agents de la Mairie de Saint-André conformément aux Articles L2511-1 et suivant du code du travail. Le mouvement de protestation débutera le 4 Février 2025 jusqu'au 28 février 2025.

Ceci, sous forme de débrayage aux dates et heures suivantes :

- Le 4 février 2025 de 13h à 13h59
- Le 6 février 2025 de 13h à 13h59
- Le 10 février 2025 de 13h à 13h59
- Le 12 février 2025 de 13h à 13h59
- Le 17 février 2025 de 13h à 13h59
- Le 19 février 2025 de 13h à 13h59
- Le 25 février 2025 de 13h à 13h59
- Le 27 février 2025 de 13h à 13h59

Nous garantirons un service minimum sur chaque village pendant la durée du mouvement.

Par ces actions, nous souhaitons protester contre les dégradations des conditions de travail et attirer votre attention sur :

- Les dysfonctionnements importants de la gestion du planning
- Le comportement inapproprié de la cadre de santé
- Le non respect des droits syndicaux, ainsi que celui de l'agent de prévention
- Le manque de confidentialité des informations personnel des agents

CGT-CGTR-MSA

Tél.: 0692 48 37 10/ 0692 80 11 74

Courriel: cgtr.msa@gmail.com



- Pression de la cadre de santé sur des agents
- Le manque d'agent dans le soin concernant l'équipe de jour, l'équipe de nuit et l'équipe polyvalente

Nous revendiquons les éléments ci-dessous :

- -L'affectation d'une personne compétente à la gestion du planning
- Conservation des 11 RF (repos férié)
- Un planning de 12h pour l'équipe soignante
- Augmentation de l'effectif soignant de l'équipe de jour, de l'équipe de nuit et de l'équipe polyvalente
- Amélioration des conditions de travail (matériel..)
- Revalorisation de l'indemnité de nuit, dimanche et jour férié pour l'ensemble des agents
- Respect des droits syndicaux
- Respect des droits de l'agent de prévention
- Confidentialité des informations personnelles et sensible des agents
- Affichage du planning 15 jours avant le début du mois, si modification, l'accord de l'agent sera nécessaire

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire et Président du CCAS, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean Marie MALBROUCK,
Secrétaire Général

CGT CGTR MSA
Fonction Publique Territoriale
cgtr.msa@gmail.com
☎ : 0692 48 37 10

En copie :
CGT CGTR de la Fonction Publique Territoriale
ARS

CGT-CGTR-MSA
Tél.: 0692 48 37 10/ 0692 80 11 74
Courriel: cgtr.msa@gmail.com